



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

# Rapport annuel 2019

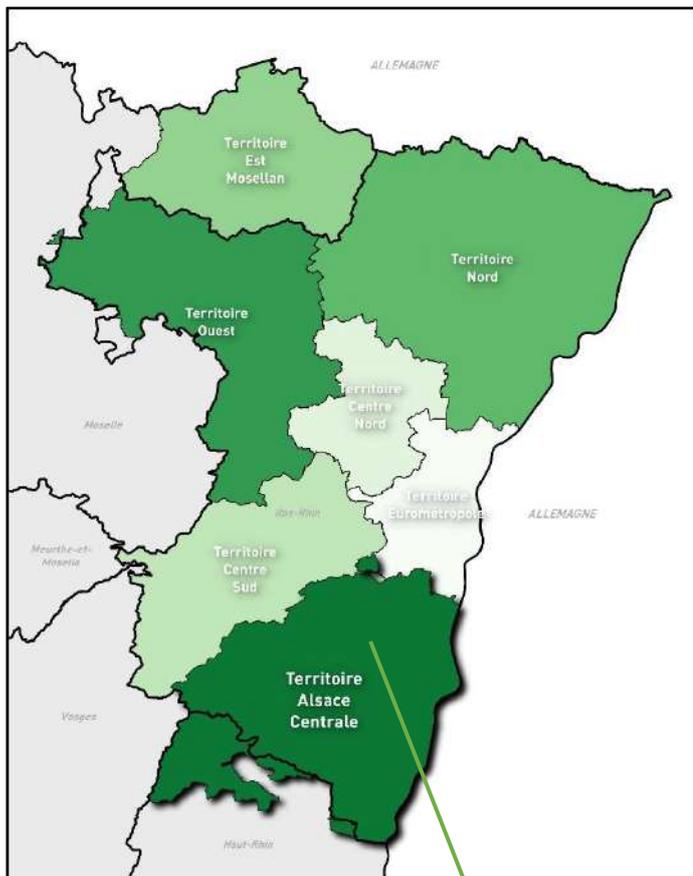
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE BERNSTEIN ET DE L'UNGERSBERG





## VOTRE COMMISSION LOCALE



## CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DU BERNSTEIN ET DE L'UNGERSBERG

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 26/07/2002

Membre du SDEA depuis : 09/06/1993

Nombre de communes : 7

Nombre de délégués : 7

## Vos usagers

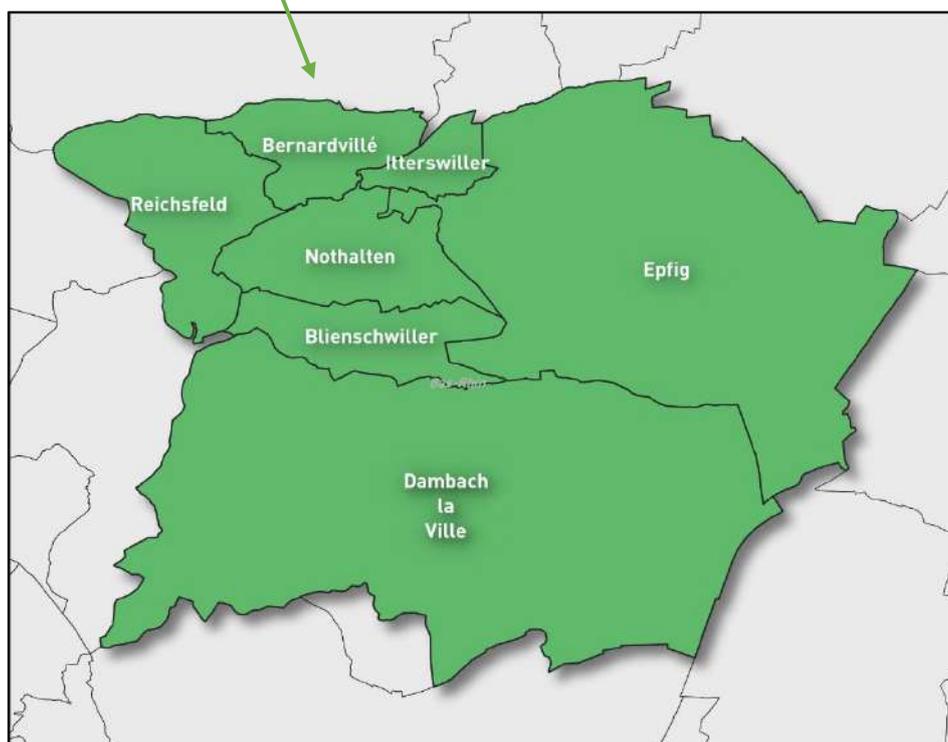
- 2 524 abonnés
- 5 997 habitants desservis

## Vos volumes

- 300 505 m<sup>3</sup> assainis
- 119 m<sup>3</sup> assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

Centre et Antenne de rattachement : Benfeld, Sélestat



**VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :**

Jean-Marie SOHLER

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



## VOTRE PATRIMOINE

## CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 17 bassins d'orage
- 32 déversoirs d'orage
- 11 stations de pompage
- 69,35 km de réseaux communaux
- 21,39 km de réseaux intercommunaux
- 1 589 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97 %	97 %	97 %

## VOS DONNÉES FINANCIÈRES

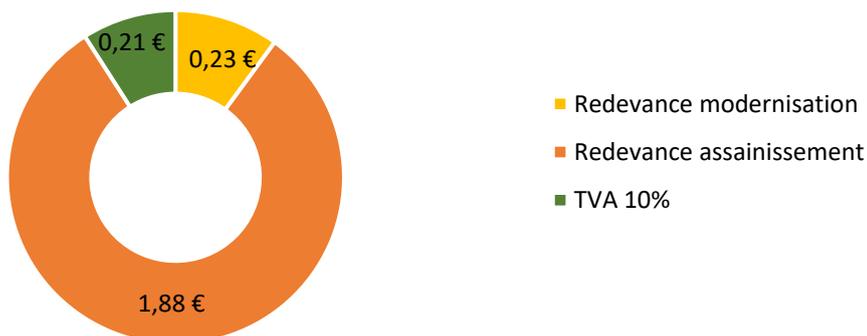
## PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

#### Prix de l'assainissement par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE

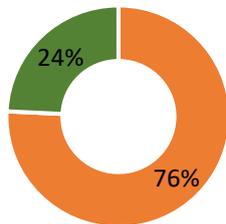
- Part fixe : **30,00 €** HT/an
- Part variable : **1,63 €** HT le m<sup>3</sup>
- Redevance assainissement du périmètre : **1,88 €** HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,32 €** TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

#### Prix de l'assainissement par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>



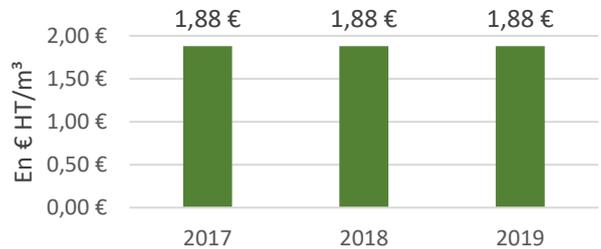


## Affectation pour 100 € de recette



- Dépenses d'exploitations
- Remboursement de la dette
- Autofinancement

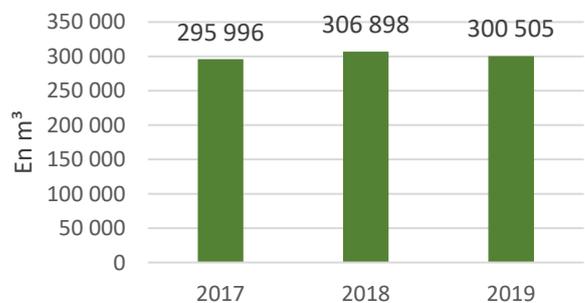
## Evolution des tarifs de l'assainissement



## Montant des investissements



## Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le périmètre du Bernstein et de l'Ungersberg dégage un excédent de résultat d'exploitation de 1 227 000 € en 2019, en baisse de 5 % par rapport à 2018. En effet, malgré un volume assaini stable, les redevances d'assainissement diminuent de 200 000 € car pour la première fois cette année, la part proportionnelle de la STEP a été directement imputée sur le périmètre. Ce résultat permet d'autofinancer les investissements 2019. Le résultat de clôture d'exercice d'un peu plus de 1 200 000 € ainsi que l'endettement nul témoignent de la bonne santé du périmètre.

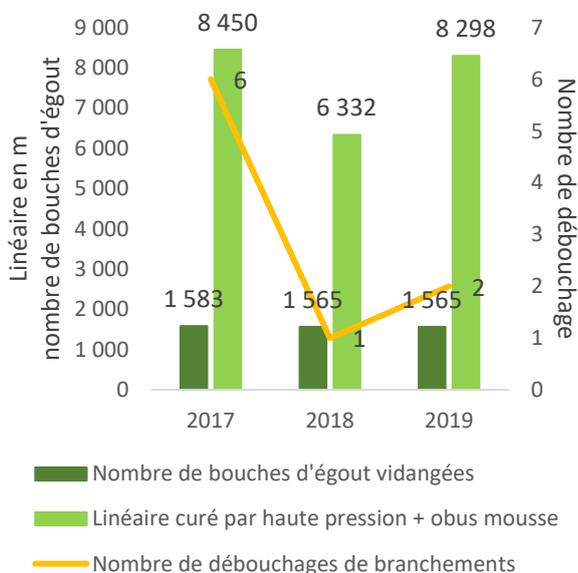
Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	5 519 €	1 103 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	1 244 €	576 €	374 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

## VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

### TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

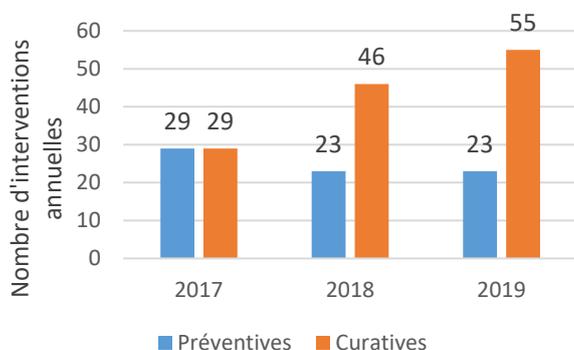
#### ➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



#### CHIFFRES CLÉS

- **101,64** tonnes de sables extraits du réseau
- **8,3** km de réseaux curés
- **9,15 %** taux de curage
- **19** nettoyages de stations de pompage
- **1 565** bouches d'égout vidangées
- **2** débouchages de branchement
- **6/6** surverses équipées en autosurveillance

#### ➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



#### ➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6	1	1
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90

#### Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre de maintenance curative a augmenté en 2019 sur les stations de pompage d'eaux usées. Cette hausse s'explique par une augmentation de nombre de débouchage des pompes de la station de refoulement de Dambach-La-Ville RN 422.

## ➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	15	11	11
Assimilables Domestiques	0	0	1
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	15	11	12

## INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

### Autorisation et charges rejetées

4 Industriels dont 2 (\*) conventionnés avec le SDEA

#### Industriels

Cave vinicole WOLFBERGER à Dambach-La-Ville : l'entreprise va transférer son activité à l'emplacement de l'ancienne usine Labonal de Dambach La Ville en 2020 et sera conventionnée au prorata de ses rejets réels suite à la prise en charge de l'exploitation de la station d'épuration de Sélestat par le SDEA.

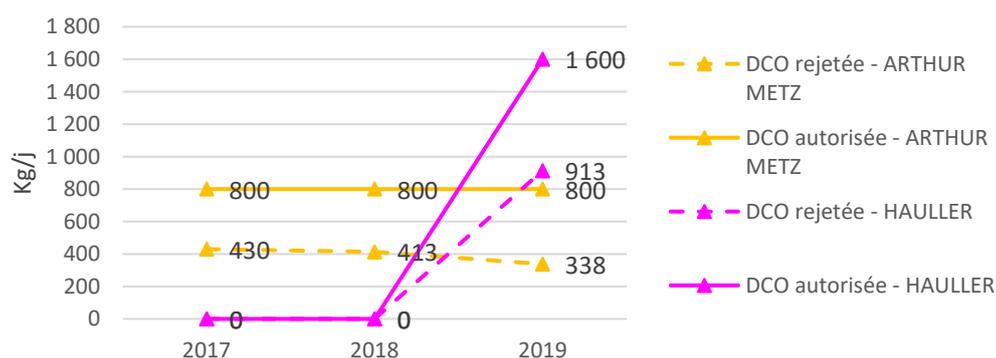
EARL MEYER Jean-Marc à Epfig

#### Industriels conventionnés :

Cave vinicole Arthur METZ à Epfig (env. 3 000 EH) : l'usine de vinification est soumise à une convention spéciale de déversement avec note de calcul depuis 2017 ; elle est globalement respectée en 2019. Les rejets sont dirigés vers la station d'épuration de Valff.

Cave vinicole J. HAULLER ET FILS à Dambach-La-Ville : l'entreprise a mis en place un dispositif de neutralisation de ses effluents sur ses 2 sites en 2018. Elle participe, depuis 2019, aux frais de fonctionnement du système d'assainissement au prorata de ses rejets réels, soit 8 300 EH en période de vendanges.

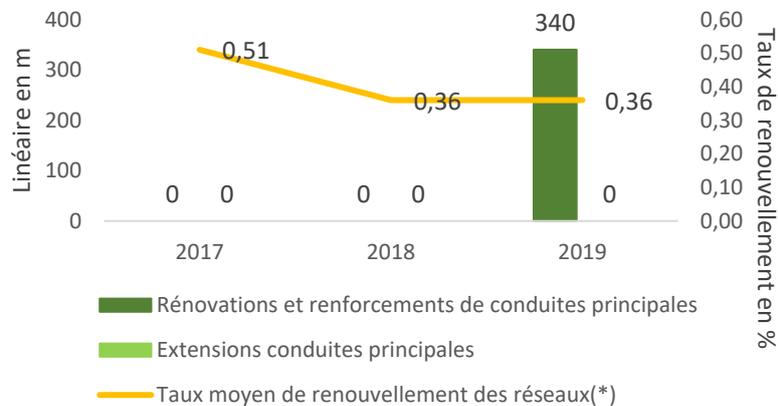
Opération collective de lutte contre les pollutions diffuses Sélestat 1 (Bernstein Ungersberg et Val d'Argent) : 98 enquêtes ont été réalisées sur le Périmètre du Bernstein et de l'Ungersberg au courant du 2<sup>ème</sup> semestre auprès d'établissements ayant un impact potentiel sur l'eau (restaurants et métiers de bouche, ERP, autres activités économiques). 39 établissements sont concernés par l'opération collective, dont 33 présentent des non-conformités. Ces derniers seront incités, au cours des 3 années à venir, à engager des actions pour mettre leur installation intérieure d'assainissement en conformité, avec le concours financier de l'Agence de l'eau et l'aide d'un animateur du SDEA.





## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

### Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



### Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

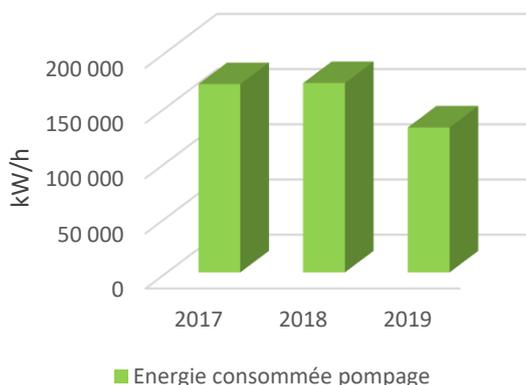
Les travaux de renforcement du réseau d'assainissement de la rue du Winzenberg à Blienschwiller ont été réalisés début 2019, préalablement aux travaux de voirie programmés par la Commune de BLIENSCHWILLER au printemps 2019. Ces travaux ont consisté au remplacement de vieilles conduites en béton par 340 mètres linéaires de conduite en PVC renforcé en diamètre 400 mm, ainsi que la reprise des branchements particuliers. Les travaux de rénovation et renforcement des réseaux d'assainissement du Périmètre du Bernstein et de l'Ungersberg seront encore prolongés dans les 5 années à venir dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, en coordination avec les travaux de voirie programmés par les Communes du Périmètre.

### Investissements sur PPEU :

- Dambach-La-Ville RD 210 : Remplacement des mesures de niveau et installation de garde-corps pour sécuriser les ouvrages.
- Dambach-La-Ville RN 422 : Remplacement de la pompe 1, remplacement d'une partie des barres de guidage et remplacement de la gare de lancement.
- Epfig rue des Prés : remplacement des barres de guidage.
- Epfig rue des Lilas : Remplacement d'une partie de la tuyauterie.

## ÉNERGIE CONSOMMÉE

### POUR POMPAGE (PPEU)



### À noter

La consommation d'électricité des stations de pompage d'eaux usées a diminué en 2019. Cette diminution peut s'expliquer par une pluviométrie moindre, qui a entraîné une baisse du volume d'effluents à pomper, et une réduction du temps de fonctionnement des pompes.



## VOTRE ACTUALITÉ

### AUTRES INFORMATIONS

En application de l'Arrêté Préfectoral complémentaire en date du 30 octobre 2017, une campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau présentes dans les eaux brutes en entrée de la station d'épuration de Sélestat et dans les eaux traitées en sortie, a été menée tout au long de l'année 2018. Cette campagne a permis l'identification de micropolluants présents en quantité significative. Cette phase de recherche sera complétée en 2020 et 2021 par une phase de diagnostic vers l'amont de la station d'épuration ayant pour objectifs d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et de proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes.

### ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

**BLIENSCHWILLER – rue du Winzenberg**





## JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

## PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

## AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

### JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



### TYPES DE PRODUITS ➔ OÙ LES JETER ➔ CONSÉQUENCES

	<b>Épluchures</b> fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	<b>Les substances chimiques</b> peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	<b>Les médicaments</b>	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	<b>Les huiles et les graisses</b> friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	<b>Les objets solides :</b> les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



## GLOSSAIRE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Autosurveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

### DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>** : Prix moyen pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...)  
Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'autosurveillance en m<sup>3</sup>** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 997
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur au 01/01/2019)	2,32 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	ND
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	374 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,36 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	ND
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

\*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEEDDAT)

